



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109315

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la lutte contre la pollution au sein de ses services. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si l'utilisation d'encre sans solvants minéraux y est ou y sera rapidement encouragée.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'utilisation d'encre sans solvants minéraux. De même qu'il a généralisé l'emploi du papier recyclé pour ses impressions depuis de nombreuses années, le ministère s'emploie à favoriser des meilleures pratiques professionnelles en matière de gestion des déchets, de consommation d'eau, et d'emploi des encres avec solvants végétaux. Il incite de plus ses prestataires d'impression à s'engager dans des démarches globales de qualité de type ISO 14001. Ceci se traduit concrètement dans ses marchés d'impression par l'introduction dans les critères d'appréciation d'un facteur écoresponsabilité, intégrant les divers aspects énoncés plus haut, et comptant pour 30 % dans la note totale.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109315

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11484

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3321